



SDAGE 2022-2027

16 mars 2022



Parc de la Providence ,12 Allée de la Forêt , 97400 SAINT-DENIS

<http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr/>

ORDRE DU JOUR

- 1/ Rappels procéduraux
- 2/ Modifications du SDAGE
- 3/ Adoption du SDAGE : Vote
- 4/ Modification du Programme de mesures
- 5/ Avis du CEB sur le Programme de mesures : Vote
- 6/ Suites et mandat à la commission planification : Vote



Rappels

Le CEB élabore et met à jour le SDAGE et en suit l'application (art. L212-2 du Code de l'environnement)

Le Préfet établit et met à jour le programme de mesures, qui est soumis à l'avis du CEB (art. L212-2-1 du Code de l'environnement)



Rappels



2019 : Etat des lieux (adopté par le CEB le 03/12/2019 ; arrêté par le Préfet le 19/12/19)

nov 2018 – mai 2019 : Consultation du public (« Questions importantes »)

19 nov 2019 : Séminaire institutionnel

TRANSVERSALE		THEMATIQUES			TRANSVERSALE
Orientation fondamentale 1 : Intégrer la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement d du territoire dans un contexte de changement climatique		Orientation fondamentale 2 : Préserver les ressources en eau pour garantir l'équilibre des milieux naturels et satisfaire les besoin	Orientation fondamentale 3 : Préserver et rétablir les fonctionnalités des milieux aquatiques et leur biodiversité	Orientation fondamentale 4 : Réduire et maîtriser les pollutions	Orientation fondamentale 5 : Adapter la gouvernance, les financements et la communication en vue de l'atteinte des objectifs de bon état

déc 2019 à fév 2020 : Ateliers techniques

sept 2020 : Ateliers sectoriels

CEB du 27 octobre 2020 : validation du projet de SDAGE



Rappels



27 janvier 2021 : avis de l'autorité environnementale

CEB du 26 février 2021 : examen de l'avis de l'Ae puis mémoire en réponse adressé à l'Ae le 30 mars 2021

mars – août 2021 : Consultations du public et des parties prenantes

10 novembre 2021 : commission planification
→ retour sur les consultations, propositions de modification



Modifications du SDAGE – Avis Ae

11 recommandations :

- 3 n'ont pas conduit à une modification du SDAGE
- 6 ont conduit à une modification du SDAGE
- 1 a conduit à une modification de l'évaluation environnementale
- 1 a conduit à une modification du programme de mesures



Modifications du SDAGE – Avis Ae

3 remarques n'ayant pas conduit à une modification :

Application de la séquence ERC aux projets d'aménagement

Evaluation des incidences environnementales des projets de gestion des eaux

Vision intégrée eau-agriculture





Modifications du SDAGE – Avis Ae

6 modifications du SDAGE :

Remarque de la compatibilité avec d'autres documents

Justification des objectifs moins stricts pour l'état des masses d'eau

Urbanisation et artificialisation des sols

Recherche

Pollution des déchets

Changement climatique





Modifications du SDAGE – Avis Ae

1 modification de l'évaluation environnementale

Modification du résumé non technique inclus à l'EE

1 modification du programme de mesures

Mobilisation du financement





Modifications du SDAGE – Parties Prenantes

Interconnecter et développer de nouvelles infrastructures hydrauliques
→ souligner l'importance des interconnexions pour la résilience

Stockage des eaux pluviales
→ développer la gestion à la parcelle des eaux pluviales

Alimentation en eau des divers usages
→ le département assure la satisfaction des usages agricoles et la sécurisation des autres usages





Modifications du SDAGE – Parties Prenantes

Plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles

→ identifier le PDPG 2021-2026

Ambassadeurs / Médiateurs de l'environnement

→ mobiliser les collectivités pour la sensibilisation

Conditions de référence caractéristiques du bon état écologique

→ préciser la méthodologie appliquée dans certains cas particuliers





CEB du 16 mars 2022

Adoption du SDAGE 2022-2027

L'adoption du SDAGE est soumise au vote du CEB





Modifications du Programme de mesures

Réalimentation de la masse d'eau du littoral de l'Etang de Saint-Paul

→ étudier le gain environnemental de cette action pour en préciser les modalités

Accompagnement en matière de gestion de l'eau pour les agriculteurs

→ mener des actions de conseil auprès des agriculteurs pour la gestion économe de l'eau

Plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles

→ identifier le PDPG 2021-2026

Mobilisation du financement

→ souligner l'objectif de respect des obligations liées à la DCE





CEB du 16 mars 2022

Avis du CEB sur le Programme de Mesures 2022-2027

Le Programme de Mesure est soumis à l'avis du CEB





Suites

Approbation du document par le Préfet

Transmission aux partenaires et organisation d'une communication auprès des collectivités

Réalisation du rapportage européen

Elaboration du programme de surveillance de l'état des eaux 2022-2027
→ soumis à l'avis du CEB



Missions de la commission planification

Feuille de route de la commission planification validée lors de la séance plénière du 25 juin 2019 : élaboration du SDAGE et du programme de mesures

Proposition soumise au vote du CEB:

Donner mandat à la commission planification pour appuyer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et son programme de mesures et assurer son appropriation la plus large possible

